## VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2018 Rapporteur : Madame Gwenaëlle GOUZIEN

N° 40

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du :  $27/04/2018\,$
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018 (accusé de réception du 27/04/2018)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention avec la CAF pour la rénovation des établissements d'accueil du jeune enfant

Signature d'une convention pour le versement de 52 567 € dans le cadre du plan de rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) du Finistère.

\*\*\*

La ville de Quimper a réalisé pour 65 709 € de travaux dans les établissements d'accueil du jeune enfant suivants :

- le multi-accueil L'Arche de Noé;
- le multi-accueil Les Petits Mousses;
- la halte-garderie de Kermoysan;
- la halte-garderie La Maison de la Petite Enfance ;

La Caf soutient activement l'optimisation des équipements et services d'accueil de jeunes enfants en apportant un soutien financier à travers le fond de rénovation des EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant). La ville doit conventionner avec la Caf pour percevoir la subvention de 52 567 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de financement du fond de rénovation des EAJE entre la ville de Quimper et la Caisse d'allocation familiales du Finistère.